

## Le rire : un des sens de l'autopsie ? Approche ethnographique de l'usage de l'humour en salle d'autopsie

Par Luce Molitor  
e-legal, Volume 10

Pour citer l'article :

Luce Molitor, « Le rire : un des sens de l'autopsie ? Approche ethnographique de l'usage de l'humour en salle d'autopsie », in *e-legal, Revue de droit et de criminologie de l'ULB*, Volume 10, mars 2026.

Adresse de l'article :

<https://e-legal.ulb.be/volume-10/dossier-e-aux-troubles-de-l-humour/le-rire-un-des-sens-de-l-autopsie-approche-ethnographique-de-l-usage-de-l-humour-en-salle-d-autopsie>

La reproduction, la communication au public en ce compris la mise à la disposition du public, la distribution, la location et le prêt de cet article, de manière directe ou indirecte, provisoire ou permanente, par quelque moyen et sous quelque forme que ce soit, en tout ou en partie, ainsi que toute autre utilisation qui pourrait être réservée à l'auteur ou à ses ayants droits par une législation future, sont interdits, sauf accord préalable et écrit de l'Université libre de Bruxelles, en dehors des cas prévus par la législation sur le droit d'auteur et les droits voisins applicable en Belgique.

© Université libre de Bruxelles - mars 2026 - Tous droits réservés pour tous pays - ISSN 2593-8010



« (...) Le juge au médecin légiste :

- À quelle heure pensez-vous que la victime soit décédée ?

- À 10 heures 51, Votre Honneur.

- Mais comment parvenez-vous à une telle précision ? À quelle heure avez-vous commencé l'autopsie ?

- À 9 heures 52, Votre Honneur. »

## Introduction

Le Colloque anniversaire du Centre de recherches pénalité, sécurité et déviances et de l'École des sciences criminologiques Léon Cornil de ce 1er avril 2025 l'a montré, soutenu, illustré richement et empiriquement : l'humour se trouve au cœur de nombre de dynamiques professionnelles, il soulève des enjeux sociétaux, politiques, soutient des forces de résistance ou d'adhésion, tout autant qu'il peut signer des rapports de domination ou de cohésion entre les êtres. Emprunter l'humour comme voie d'entrée en terrains criminologiques, c'est dès lors accepter de se confronter à l'étendue de son champ et à son polymorphisme qui ne connaît d'égale que la diversité de ses fins. Aussi, chaque contribution a éclairé un pan de ses usages, de ses rôles, de ses effets sans aucune réelle redondance tant la thématique de l'humour en terrains criminologiques constitue une ambition vaste, presque sans fond, mais pas sans fondements.

Notre contribution aux actes de ce Colloque complète modestement ces savoirs hétéroclites en interrogeant la mobilisation de l'humour dans une pratique professionnelle qui fait l'objet d'encore peu de discours scientifiques<sup>1</sup> en sciences humaines, à savoir l'examen *post-mortem* médico-légal. À partir d'observations *in situ* d'autopsies, nous proposons ici une lecture de cette pratique en acceptant ce que l'inductivité empirique de notre démarche initiale<sup>2</sup> nous impose, soit un déchiffrement de ce rapport particulier au corps mort à partir de celui des vivants, de leurs conduites corporelles et de l'arsenal des sens dont ils disposent, en ce compris celui de l'humour, comme autant de leviers de résistance, de cohésion et de négociation ou comme des marqueurs identitaires lors de la confrontation au corps mort.

Notre propos s'essaie dès lors à une entreprise jalonnée de contradictions apparentes : approcher le vivant par le mort, l'humour dans une pratique associée à l'exercice – perçu par le profane comme sinistre – d'une activité professionnelle autant tue par les sciences humaines qu'exposée par la sphère fictionnelle<sup>3</sup>. Le pari de notre contribution est celui de bousculer une dichotomie présumée entre l'usage de l'humour, renvoyant à la perception d'une certaine vitalité, à la légèreté, et une pratique professionnelle qui confronte au corps en état d'inertie morbide et pesante. Cette seule approche par dyades opposant les corps, ceux des vivants et ceux des morts, tout comme l'humour au « sérieux », rend finalement peu fidèlement compte des enjeux qui sous-tendent la pratique autopsique et des dynamiques qui régissent une certaine intimité entre les corps morts et vivants. Elle a cependant l'avantage de soulever la question des rôles et des usages de l'humour dans des espace-temps professionnels qui semblent, pour le profane, peu propices à son exercice.

En préambule, il nous faut interroger cette assimilation désignée par le terrain :

celle qui rapatrie le sens de l'humour à ceux que compte l'appareil sensorimoteur du vivant. C'est au XVIII<sup>ème</sup> siècle qu'émerge le doublet humeur/humour<sup>4</sup>, ce dernier est jusque-là envisagé, dans une appréhension physiologique, comme une dynamique régulatrice inscrite dans le système humoral, et dont les effets bénéfiques participent au rééquilibrage du corps, surtout lorsqu'il suscite le phénomène particulier du rire, capable, dit-on, d'évacuer des affects toxiques, d'expulser le *spleen*, de favoriser la circulation des fluides et des humeurs à travers les organes<sup>5</sup>. Au-delà du seul jeu de mot – qui ne peut se limiter à signer un trait d'humour ou d'esprit –, l'humour se trouve dès lors envisagé comme *un des sens*, et plus largement, comme un marqueur de l'aspect tonique du vivant, comme ressort de manifestations kinétiques inscrit dans un répertoire de compétences sensorimotrices humaines, autant que l'est l'audition, le goût, l'odorat, la vue, les mouvements et les gestes. Aussi, si ces différentes voies que nous empruntons – celles que révèle l'observation ethnographique des autopsies médico-légales – peuvent sembler provenir de registres discordants, les appréhender plus largement comme des composantes dynamiques d'une matrice corporelle qui interagit avec le réel permet d'admettre la cohérence de leur assimilation.

C'est d'ailleurs en cela, dans la mise en jeu et à l'épreuve de son propre corps, que réside une des particularités des pratiques des acteurs de la pénalité qui œuvrent dans les activités criminalistiques telles que l'autopsie médico-légale, à savoir que « le technicien appréhende la situation à partir de la mise en éveil de ses cinq sens. [...] Il touche, palpe et tâte le corps de son patient [...]. L'expert recourt à l'exercice des sens, à l'expérience et l'expérimentation sensibles »<sup>6</sup>. La vue, l'odorat, le toucher, les sens dans leur ensemble, en tant que vecteurs d'activité de connaissance du monde<sup>7</sup> sont fortement sollicités lors de l'examen *post-mortem*. Aussi, l'expérience de la pratique autopsique se déploie dans un espace-temps où la rencontre avec le corps mort, dans ses modalités sensorielles – dans leur appréhension élargie précitée – les plus invasives constitue une opportunité d'éprouver des savoir-faire ou d'affirmer les « cultures » sensorielles<sup>8</sup> des métiers et les processus de socialisation qui les soutiennent. En somme, la voie de l'usage de l'humour semble permettre de deviner certains des contours de l'identité professionnelle partagée par les praticiens et participants de l'autopsie et des enjeux qu'elle soulève. Nous nous distançons donc d'une approche qui interroge l'humour et les autres dynamiques dites sensorimotrices dans leur dimension physiologique pour lui préférer une approche qui donne accès au sens produit lors des interactions, soutenues par des modalités corporelles et sensorielles.

Enquêter sur la pratique de l'autopsie, par la voie des sens, des conduites corporelles, des usages de l'humour, c'est aussi interroger la plasticité des contours des manifestations de la vitalité des acteurs, tout au long des sollicitations imposées par la confrontation au cadavre, objet/sujet revêtant une charge symbolique particulière<sup>9</sup>. À huis clos, dans un cadre d'expérience<sup>10</sup> particulier qui requiert un corps-à-corps entre morts et vivants, cette pratique

professionnelle constitue en somme une opportunité pour la chercheuse d'observer les signes exacerbés, voire le régime, de l'humour en situation, de ses terrains d'exercices et des règles et enjeux qui régissent ses usages.

Avant d'exposer notre méthodologie, nous revenons, sur quelques éléments de contextualisation historiques et normatifs qui situent la pratique, peu ou mal connue, de l'autopsie médico-légale. S'ensuit l'analyse de notre *corpus* de données, récoltées et catégorisées<sup>11</sup> conformément aux indicateurs sélectionnés, et tentant de répondre à la question suivante : Comment les sens, les conduites corporelles et l'usage de l'humour, mobilisés par les vivants lors des autopsies médico-légales, permettent-ils l'approche de l'identité professionnelle partagée par les acteurs en présence, de ses enjeux et de ses ressorts ?

## Contextualisation

Au-delà des opposés qui semblent tirailler initialement notre questionnement, nous relevons un dénominateur commun entre mobilisation de l'humour et confrontation au corps mort : l'une comme l'autre interrogent les frontières du tolérable et de l'intolérable<sup>12</sup>. Pratique séculaire, bousculant dès ses prémisses les frontières de l'acceptable ou du profanatoire, interrogeant les limites de l'ingérence de la justice dans le corps, l'autopsie - ou nécropsie - soulève des enjeux propres au tabou social de la nudité et le déni de la mort<sup>13</sup>. La sacralité de certains corps morts et la croyance en leur résurrection par l'Eglise catholique semblent cependant connaître l'exception dès le XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>14</sup> au nom de la nécessité, pour l'administration de la justice pénale, de se laisser approcher par un certain scientisme<sup>15</sup>. Aussi bien que la médecine légale se trouve exclue, pour certains auteurs, des disciplines que compte aujourd'hui la criminalistique<sup>16</sup>, elle partage avec ces dernières l'exposition d'acteurs professionnels aux traces du crime et à la volonté d'y avoir accès à partir d'éléments indiciers<sup>17</sup> potentiellement logés dans des scènes, corporelles ou spatiales, attachées à ce qui révulse potentiellement. L'histoire de l'autopsie témoigne des tensions et dialogues entre corps et justice, corps et peine, corps et investigation en négociant les frontières de la morale, du tolérable<sup>18</sup> et en soulevant dans le même mouvement la question de l'identité du corps mort, de son statut<sup>19</sup>, et du caractère possiblement profanatoire de son exploration, mise en concurrence avec le « devoir » de savoir, la réduction du doute et la volonté de condamner.

Depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, l'élargissement progressif des techniques expertales au service de l'enquête judiciaire transforme le processus d'alimentation de la chaîne pénale par l'apport de savoirs et savoir-faire profanes. Cette immixtion de la criminalistique dans les rouages judiciaires interroge dès lors de plus en plus le monopole du droit dans la définition du juste<sup>20</sup>. Les techniques invitées à contribuer à l'exercice de la constitution de la « vérité judiciaire » sont surtout légitimées par leur ancienneté expertale<sup>21</sup>. À ce titre, la médecine légale, qui doit son développement et son institutionnalisation, depuis la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, aux besoins de la justice de pouvoir s'en servir, en est la plus ancienne partenaire. Dans cette considération, les autopsies, pratiquées régulièrement et documentées depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, sont dès lors autant « rodées » que dignes de crédit. Et pourtant, il n'en reste pas moins que cette pratique thanatologique séculaire, installée, presque ordinaire, reste à ce jour peu explorée par les sciences humaines et sociales, criminologiques en particulier. Aussi, à moins d'avoir pu y assister (de son vivant), le profane demeure condamné à se satisfaire d'une interprétation fictionnelle habituellement très éloignée de la réalité.

Aujourd'hui, la Belgique compte une dizaine de salles d'autopsie sur son territoire, dont l'implantation varie, particulièrement en Wallonie et à Bruxelles<sup>22</sup>. Morgues

de cimetières ou d'hôpitaux, cliniques, Instituts médico-légaux (IML), salles d'autopsie attachées à certains centres funéraires sont autant de lieux où sont pratiqués les examens internes *post-mortem* à des fins judiciaires. Bien que cette diversité de possibilités de prise en charge des corps semble répondre à des besoins concrets et spécifiques rencontrés par les praticiens<sup>23</sup>, depuis quelques années, la volonté politique vise la multiplication des IML<sup>24</sup>, l'uniformisation et la professionnalisation de la pratique autopsique, au motif annoncé, notamment, de répondre, par la standardisation, aux normes de qualité internationales<sup>25</sup> et de réduire le nombre d'autopsies non réalisées par manque de moyens.

En Belgique, l'article 44 du Code d'instruction criminelle prévoit que le juge d'instruction, ou le procureur du Roi en cas de flagrant délit, lorsqu'ils sont confrontés à une mort violente, suspecte ou à une mort dont la cause est inconnue, puisse désigner un médecin légiste pour procéder à l'autopsie du corps afin de déterminer les causes du décès. L'exécution de ce devoir d'enquête est soumise aux dispositions en matière d'expertise. En outre, la loi reconnaît aux proches le droit de voir le corps du défunt afin qu'ils puissent lui rendre un dernier hommage. Précisons qu'à cette fin, cet article, modifié récemment par la loi du 31 juillet 2023<sup>26</sup>, précise désormais l'obligation pour les médecins légistes de veiller, lors de l'autopsie, à la meilleure restauration possible du corps en vue de sa restitution aux proches.

Cette contribution repose sur des observations directes menées lors de 10 autopsies médico-légales réalisées entre 2019 et 2022, et qui ont eu cours dans trois différents lieux d'autopsie ; un IML, un dépôt mortuaire et une salle d'autopsie de pompes funèbres. Loin des intentions d'uniformisation, ces lieux sont encore aujourd'hui organisés et pensés dans des mises en scène très différentes en fonction du public attendu : ils offrent une entrée sur les lieux dont l'atmosphère se trouve tantôt plutôt aseptisée, voire crue, tantôt plus intimiste et feutrée. Les terrains investigués invitent la chercheuse à traverser des halls feutrés, aux lumières tamisées, où flotte l'odeur d'une bougie parfumée, apaisante, ou un dédale de couloirs sinistres aux carrelages jaunis ou encore un espace renvoyant à une franche modernité, aseptisé. Cependant, une fois le seuil de la salle d'autopsie franchi, ces espaces connaissent, quelle qu'en soit l'ambiance initiale, une pratique qui mobilise les sens de la même façon, si bien que l'environnement s'estompe rapidement au bénéfice de l'immersion dans une pratique humaine au dynamisme captivant<sup>27</sup>. L'intensité des processus à l'œuvre semble l'emporter sur la tonalité de l'espace, qui s'efface au profit de la pratique elle-même.

## Le sens de l'observation

Le *corpus* de données mobilisé dans notre recherche doctorale<sup>28</sup>, portant sur le métier des membres de la police technique et scientifique, comprend des autopsies dont l'observation alimente la présente contribution et qui impliquent toutes la présence de ces acteurs et actrices. Les terrains policiers opposent une résistance manifeste à la recherche<sup>29</sup>, qui se traduit pour les chercheurs par une triple difficulté : l'accès au terrain, la récolte de données et la réception des résultats<sup>30</sup>. Nous avons donc poussé les portes et franchi les seuils des différents lieux d'autopsie dans le sillage de ces acteurs policiers d'un genre technique et scientifique, lors des examens *post-mortem* de ceux et celles qu'ils appellent « leurs morts ». À cette triple résistance, il est pertinent d'ajouter une source d'opacification non institutionnelle, symbolique, produite par des projections fictionnelles en tous genres - romans policiers, séries mettant en scène les services criminalistiques, etc. -, dont l'émergence coïncide avec celle du paradigme indiciaire, au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>31</sup>. Cette dernière n'entrave pas le « projet de connaître »<sup>32</sup> par le refus ou la réticence, mais en infléchit la trajectoire en orientant la connaissance vers une forme d'illusion. Pour le dire autrement, les productions fictionnelles qu'inspirent certains services de police - en particulier ceux que l'on associe à l'action et à l'enquête - initient une déviation qui biaise le regard au bénéfice d'une « illusion de connaître ». Dès lors, la pratique de l'autopsie renvoie à un registre étoffé et imaginaire qui alimente une impression de connaissance et contribue à sa mythification, soutenue par les récits fictionnels et, sans doute, par la fascination qu'exercent les univers morbides<sup>33</sup>. Aussi, tout au long de notre propos, nous maintenons une attention appuyée sur une démarche de déconstruction qui dialogue avec les prénotions soutenues par les fictions. Poussée par la curiosité pour une pratique inscrite sur un « terrain de l'ombre »<sup>34</sup>, miné de préconstruits et de représentations fictionnelles, et caractérisé par une résistance plurielle, nous avons entrepris d'interroger cette pratique professionnelle à partir d'un dispositif qui privilégie l'observation directe<sup>35</sup>.

En effet, comme l'avance Jean Peneff, l'observation directe est une approche particulièrement propice pour rencontrer le réel dans son état naturel<sup>36</sup>. Précisons que nous avons occupé, en fonction des autopsies observées, tantôt la place d'observatrice, tantôt celle de « petite-main », en apportant du matériel ou en assumant la réalisation de certaines tâches<sup>37</sup>. En cela, notre posture a connu différents degrés de participation aux pratiques observées, soulignant la dimension ethnographique de notre travail, laquelle place la chercheuse dans une position d'engagement avec le réel qu'elle étudie<sup>38</sup>.

Dans le respect du caractère qualitatif et inductif<sup>39</sup> de notre démarche initiale, nous avons élaboré une grille d'observation souple, évolutive, se perfectionnant au fil des autopsies, dans un processus de construction d'un outil de récolte de

données synchrones avec le relevé de ces dernières et les voies ouvertes par nos observations. C'est ainsi qu'ont émergé des indicateurs qui ont orienté notre regard - et tous nos autres sens -, sur des catégories liées à la mobilisation sensorielle, aux conduites corporelles ainsi qu'à l'usage de l'humour. En cela, il nous a semblé pertinent de considérer l'humour comme une dimension fondamentale de l'expérience corporelle vivante de la confrontation au corps mort lors de l'examen *post-mortem*. Aussi, comme précisé plus haut, nos indicateurs, desquels nous avons extrait nos catégories analytiques<sup>40</sup>, participent à l'arsenal des dynamiques sensorielles et expérientielles qui peuvent être comprises dans une même matrice corporelle.

Cependant, nous avons métissé ces données issues de l'observation à quelques-uns<sup>41</sup> de nos entretiens semi-directifs, presque libres, réalisés lors de notre recherche doctorale avec des membres de la police technique et scientifique durant cette même période. Ces discours ont été recueillis soit en temps d'observation sur le terrain, soit en situation d'entretien à proprement parler<sup>42</sup>. Dès lors, cet écrit repose sur des extraits d'entretiens et sur des morceaux choisis de descriptions narratives réalisées sur base de nos observations *in situ*.

Il nous faut en outre préciser notre posture au moment de la récolte de nos données, à savoir celle d'une membre de la police technique et scientifique. Cette double appartenance a certainement facilité notre accès à ces terrains souvent verrouillés pour le chercheur extérieur<sup>43</sup>. Il nous a semblé que nos observations (finalement une expérience sensorielle forte) nous permettaient de mettre en évidence l'expérience des professionnels observés et que ceux-ci n'avaient de cesse de solliciter leurs sens, autant que les nôtres. Ce partage sensoriel du terrain n'uniformise pas pour autant les rôles. Par le toucher consenti, par la maîtrise d'une forme de dégoût (parfois violent) suscité tant par la vue que, encore plus puissamment par l'odeur, nous avons signé notre adhésion à l'environnement. Notre position au sein de l'institution policière, couplée à ce partage sensoriel, corporellement situé, des scènes observées a évidemment réduit drastiquement les saillances de notre relative position de chercheuse intruse. Nous étions, par les sens, par l'action et par l'assignation institutionnelle, admise dans la grammaire professionnelle des scènes investies.

Enfin, afin d'approfondir la réflexion sur notre place de chercheuse sur un terrain familier, il convient d'aborder deux questions : celle de notre disposition à partager des scènes qualifiées d'humoristiques, ainsi que celle, incontournable et complexe, de la définition même de l'humour. Tout d'abord, le recours à l'humour, et les formes qu'il privilégie, participe à dévoiler des identités collectives : il signale des processus d'exclusion et d'inclusion, par lesquels l'adoption de certaines modalités atteste de l'adhésion au groupe<sup>44</sup>. C'est par ailleurs dans cette perspective qu'Emmanuelle Zolesio interroge l'humour dans les interactions professionnelles des métiers de la chirurgie, et notamment dans sa participation à

la socialisation par les pairs, en ce qu'il occupe une « fonction de sélection et de reproduction (masculine) du corps professionnel »<sup>45</sup>. Aussi, l'humour apparaît comme une voie d'approche de la définition des métiers - parce qu'il peut spécifier son identité - autant qu'il peut dévoiler les rouages internes de rapports de domination et de hiérarchisation dont il est l'instrument. En cela, nombre de métiers sont communément associés à la pratique d'un type d'humour, et la littérature scientifique avance que celui-ci témoigne d'une forme de « culture de l'organisation »<sup>46</sup>. Aussi, il nous faut admettre avoir été socialisée, préalablement à notre entrée sur notre terrain, à un type d'humour qui, dès lors, nous a semblé familier (et nous a sans doute confirmée comme familière pour nos enquêtés). Précisons ensuite que définir l'humour constitue un exercice intrinsèquement ambigu, et que « chaque proposition qui le contient en modifie le sens »<sup>47</sup>. Dans la perspective de notre propos, il ne peut se départir de l'appartenance au métier dans et par lequel il est mobilisé. Dans ce cadre, les scènes sélectionnées comme relevant de l'humour l'ont principalement été sur la base de manifestations visibles d'un amusement - rires discrets ou francs, sourires, etc. -, critère empiriquement incarné et situé, sans prétention à l'exhaustivité.

Nous précisons enfin que nous avons anonymisé tant les vivants que les morts, pour des raisons éthiques évidentes.

À partir de cette posture, et plus largement de ce dispositif méthodologique, nous tentons de répondre à l'esquisse d'un questionnement : Appréhendé comme une dynamique corporelle, au même titre que les sens et les mouvements, comment l'humour participe-t-il au dévoilement des ressorts et enjeux soulevés par la pratique de l'autopsie ? Comment permet-il d'approcher l'identité professionnelle partagée par les acteurs et actrices impliqués dans cette pratique ?

## Analyse

Notre analyse propose de suivre les indicateurs de notre grille d'observation, devenus des catégories analytiques en soi<sup>48</sup>. Nous décidons d'inscrire le sens de l'humour et (de) ses usages dans le registre des processus corporels, tout comme les sens, et d'ainsi préserver - autant que le format qui nous est imposé le permet - son aspect participatif aux rouages des dynamiques humaines et professionnelles à l'œuvre. Cependant, nous proposons de consacrer une place plus importante à l'humour dans cette analyse, puisqu'il habite le cœur des préoccupations de notre contribution. Nous interrogeons dès lors la pratique autopsique à partir des conduites corporelles, et plus spécifiquement la circulation dans l'espace, de l'appareil sensoriel, ou plutôt celui des sens - y compris celui de l'humour - comme autant de leviers de résistance et d'expérience lors de la confrontation au corps mort.

Nous verrons, après la mise en ordre des extraits du matériau mobilisé, que ces dynamiques ouvrent les perspectives d'une appréhension des enjeux soulevés par cette pratique qui surpassent des modalités seulement réactives - pas seulement défensives - pour embrasser plus largement les savoirs et compétences auxquels l'humour participe, et en cela, comment il permet d'interroger l'identité professionnelle partagée par les acteurs et actrices en présence.

## Corps vivant, corps mouvant

« Nous attendons le légiste. Le cadavre est déjà “prêt”, allongé sur la table métallique, immobile, les traits du visage détendus, la peau cireuse d’un rose pâle qui vire doucement au gris clair. L’homme qui est étendu doit avoir une soixantaine d’années. Je ne sais si c’est la lumière, le froid, la mort ou la concordance de ces trois éléments qui semble gommer ses traits. Je me surprends à fixer le corps. De temps à autre, je m’assure qu’aucun autre acteur présent ne remarque que je regarde le cadavre avec une telle insistance. Je fixe un point sur la ligne qui épouse la forme de son thorax, et j’attends... je m’assure qu’aucun mouvement ne soulève sa poitrine. Et si je sais que ce mouvement n’arrivera pas, je reste comme subjuguée par cette parfaite immobilité. »  
(Extrait JDT, 2019)

Nous l’avons déjà mentionné, à bien des égards, la pratique de l’autopsie s’éloigne, voire s’oppose à sa représentation fictionnelle. Dès lors, il nous a semblé pertinent d’ouvrir notre propos en passant par la voie de la déconstruction, dans une volonté de « désopacification » de la pratique observée. Les fictions qui alimentent notre perception de cette pratique (et de ses praticiens) présentent régulièrement des rencontres furtives entre médecin légiste et enquêteur ou enquêtrice chevronnée, lequel vient soutirer à « l’expert de la mort » des informations indiciaries souvent cruciales. Le face-à-face est souvent sérieux, voire grave. Le légiste, dans une pénombre inquiétante, ou sous les néons grésillant d’un local lugubre, révèle les résultats de sa micro-enquête *post-mortem*. À l’arrière-plan apparaît habituellement un corps au moins partiellement couvert d’une étoffe d’un vert « hôpital » évocateur, quand il n’est pas glissé hors d’un tiroir réfrigérant sous le regard sérieux de l’enquêteur<sup>49</sup>. Notons enfin que le médecin légiste est associé, dans cette projection, à un professionnel qui travaille principalement en solo.

Cette ordinaire mise en scène du corps mort décrit une pratique confidentielle, solitaire, réalisée dans un décorum pour le moins sinistre. Cependant, cette proposition ne résiste pas longtemps à l’observation ethnographique. Le premier décalage à évoquer est celui de la réduction sévère, dans la projection fictionnelle, du nombre de vivants impliqués dans cette pratique. En réalité, les autopsies médico-légales sont réalisées par un - voire deux - médecin(s) légiste(s), toujours accompagné(s) de quelques assistants (au moins deux, parfois trois ou quatre). Quelques membres de laboratoire de police technique et scientifique sont également présents, auxquels il faut encore ajouter des chefs ou chargés d’enquête, et occasionnellement le ou la juge qui instruit le dossier. Enfin, en fonction du type de lieux où se déroule l’examen de la dépouille, certains autres professionnels peuvent également intervenir. C’est par exemple le cas des

employés des pompes funèbres qui peuvent participer à la phase de restauration du corps. Une salle d'autopsie « grouille » donc véritablement de monde, tous investis de rôles et d'objectifs différents qui vont de la détermination de la cause du décès à l'illustration du dossier, en passant par la préservation ou la restauration de l'aspect physique du corps pour sa restitution aux proches.

Autour d'un seul corps mort peuvent se trouver à la fois un membre de police technique et scientifique perché sur une escabelle à l'affût du meilleur cliché, un autre qui relève les empreintes palmaires et digitales du cadavre, deux légistes aux mains profondément plongées dans une cage thoracique béante tandis qu'un enquêteur en tenue civile circule autour de la table d'autopsie, que quelques assistants apportent outils et récipients de prélèvements pendant qu'un autre encore profite de la fermeture de la boîte crânienne pour laver les cheveux du défunt et y passer un petit coup de sèche-cheveux<sup>50</sup>.

Et pourtant, de cette hétérogénéité des rôles et des pratiques, émergent des processus de résistance auxquels les protagonistes adhèrent collectivement lors de la confrontation au corps mort.

« (...) Allez, approche, il ne va rien te faire, je crois qu'il est mort » Réplique d'un assistant légiste à un nouveau policier

Le corps mort, raide, est immobile, rigide. Autour de lui, les intervenants décrivent des mouvements qui tantôt les en éloignent ou les en rapprochent. Évidemment, le motif premier qui soutient ces allers et venues est le suivi du protocole de l'examen interne. Chaque étape nécessite la prise d'instruments, de contenants, ou le dépôt d'organes pour leur pesée pour leur observation plus minutieuse. Cependant, nous observons d'autres élans qui motivent ces mouvements incessants : la curiosité des novices, la fascination qu'un corps peut susciter animent les uns et les autres, qui réalisent autour du cadavre des approches parfois franches, parfois hésitantes, régulées par la tolérance au dégoût, aux odeurs invasives et inédites mais aussi, pour les débutants, par le besoin de relever un défi.

La mort, du latin « *mors, mortis* : mort, paralysé », renvoie à l'inertie, à la fin du mouvement, celui du corps et de la circulation sanguine. Les corps vivants, lors de la confrontation au corps mort s'en distancient en démontrant, dans un balai incessant de mouvements, leur capacité à se mouvoir encore, à résister à la morbide paralysie<sup>51</sup>. Ainsi si le corps, « condition de venir au monde »<sup>52</sup>, est aussi l'instrument premier de l'humain<sup>53</sup>, il est ici mis au service de la circulation intense initiée par une promiscuité variable entre celui des vivants et des morts.

Ils semblent dire « Je bouge, donc je vis ».

## Un silence de mort

La mort est aussi associée au silence. Les expressions « réduire quelqu'un au silence », « un silence de mort », ou le rituel de « la minute de silence », originellement pensée comme un instant de recueillement mais surtout de solidarité avec le défunt à jamais silencieux, puisque « le verbe nécessite un souffle »<sup>54</sup> sont autant de traces de notre association de la mort à l'absence de parole. Le silence est également qualifié de « glacial » et peut donc être approché comme une traduction orale de la mort. David Le Breton énonce à ce sujet que « la connivence est étroite également entre le silence et la mort. La douleur, l'acheminement vers la mort, la mort elle-même, la confrontation à la dépouille, les rites funéraires souvent, le deuil, appellent la suspension de la parole »<sup>55</sup>.

Or, l'observation ethnographique d'autopsies médico-légales met en lumière la façon dont les praticiens résistent au partage du néant verbal, à la mort, et s'en distancient à l'extrême<sup>56</sup>. Dans un premier temps, les conversations n'émergent qu'entre professionnels du même bord, chacun mobilise son propre jargon : médical, judiciaire, technique ou policier. Tous sont les voix de leur profession. Lorsque la circulation du verbe s'atténue, que son tempo ralentit jusqu'à menacer de s'éteindre, que l'objet de la conversation semble vidé, la voilà qui se transforme : elle se déloge de son inscription lexicale professionnelle et s'empare de thématiques banales. Sans s'interrompre et sans céder au néant silencieux, le fil conversationnel assure, par sa continuité, le comblement du vide. On évoque des connaissances communes, leurs déboires ou succès tant professionnels que privés, on s'essaie à l'ordinaire partagé : le changement de coiffure d'une collègue, l'état des routes, les grèves des transports en commun, la météo, les projets de vacances. La conversation s'organise en un flux de « paroles-relais » qui assurent et traduisent la mouvance, la circulation du verbe et des voix, confirmant par là même la persistance des activités motrices et discursives des corps vivants. L'échange se vulgarise. Les locuteurs progressent jusqu'à un dénominateur commun, un espace conversationnel qui maintient en tension la discussion. En définitive, seuls les moments où des instruments bruyants sont utilisés sont des temps mutiques, « sans-parole », c'est le cas notamment lors de l'ouverture de la boîte crânienne avec une petite disqueuse.

Loin de « parler pour ne rien dire », les acteurs observés résistent collectivement au silence, les corps vivants semblent dire « je parle donc je vis ».

## Mort de rire

Dans ce mouvement des corps gravitant autour du cadavre, s'affirmant en qualité de vivants, mobiles, bavards, et solidaires dans leur condition de mortels non-morts, l'humour apparaît. Véritable processus défensif, adaptatif, l'humour déplace ses utilisateurs dans une réalité où malgré le caractère morbide de la situation, des éléments peuvent prêter à rire, donc à se distancier. Il s'agit d'un humour noir, noir comme la mort, comme ce dont il faut se jouer.

« *Les coronaires sont impeccables ! Elle est en pleine forme !* » Légiste à propos d'un corps autopsié

« *T'as vu, je lui ai fait un beau cul hein ?* » Assistante légiste lors de la suture des fesses d'un corps autopsié

Enquêteur au légiste : « *Alors, qu'est-ce qu'il a ?* » Légiste à l'enquêteur : « *Je crois qu'il est mort !* »

Le sociologue Tanguy Châtel avance que « la mort est devenue omniprésente et obsédante. Jamais elle n'a, collectivement et à une telle échelle, autant habité nos jours »<sup>57</sup>. Si depuis le XX<sup>ème</sup> siècle, les productions fictionnelles se montrent particulièrement prolifiques dans l'exercice d'alimentation diluvienne, par écrans interposés, d'une mort spectacle, presque banalisée, elles restent discrètes quant au recours à l'humour lors de la confrontation au corps mort en salle d'autopsie. Pourtant les sciences humaines et sociales ont développé nombre de travaux<sup>58</sup> qui présagent de la place essentielle qu'il occupe dans cette pratique professionnelle. Le caractère sensible et difficile de la confrontation au cadavre ainsi que l'engagement dans son traitement invasif emporte l'évidente nécessité de se distancier et de se délester des effets de la pénibilité de cette tâche. Les recherches qui interrogent les métiers du soin et ceux de la mort<sup>59</sup> – consommée, possible ou imminente – parviennent aux mêmes propositions, avec des nuances toutefois en fonction des secteurs, et des caractéristiques des corps, mais qui s'accordent sur l'existence, la pratique, l'entretien et le partage, par les professionnels, d'un humour parfois caractérisé de « carabin », de noir, de

cynique, parfois de grivois, d'excrémentiel, de sale, ou d'osé. Ces tessitures d'humour contrastent autant avec le tragique de certaines situations que la condition du mort tranche avec celle des vivants qui s'y confrontent. L'usage de l'humour est alors présenté comme susceptible d'être mal reçu par les proches des bénéficiaires ou des patients livrés à ces praticiens, garants en quelque sorte, de la dignité des corps confiés<sup>60</sup>. Probablement qu'au nom du rôle de ces professionnels et de leur assimilation au « sérieux » requis par la gravité de la situation et son caractère judiciaire, l'humour ne peut être envisagé depuis l'extérieur. Les salles d'autopsies sont pourtant des espaces de négociation de la juste distance défensive où l'usage de l'humour est attendu, il l'est de façon aussi intense que la situation peut apparaître sinistre.

## L'humour conventionné

Au même titre que les larmes, le rire peut être appréhendé comme une manifestation sensible au service de dynamiques interactionnelles, propres à la « matrice culturelle »<sup>61</sup> dans laquelle il s'inscrit. Tout autant que les sens se trouvent situés, pour les anthropologues, et appréhendables dans leur contexte social, sociétal, historique, le sens de l'humour, celui de la dérision, le cynisme ou l'ironie se trouvent inscrits dans des époques, répondent à des enjeux propres à des périodes, des espaces<sup>62</sup>, des temps, des sensibilités. Si bien que l'on évoque sans les interroger, les distinctions entre « l'humour anglais » ou « l'humour belge », considérant que la société façonne les jeux d'esprit et les outils de la dérision. De la même façon, comme énoncé précédemment, certains métiers sont perçus comme prompts à l'exercice d'un humour particulier, local, qu'il s'agisse de l'objet des plaisanteries, de la fréquence ou l'intensité de celui-ci. Ainsi, l'humour des policiers<sup>63</sup>, des pompiers, celui des médecins, des infirmières, etc. se trouvent inscrits dans des représentations associant des genres ou des registres humoristiques de prédilection à ces métiers. Le travail emporte avec lui la construction d'une identité<sup>64</sup>. Par un processus de socialisations successives, les apprentissages formels et informels, pratiques, théoriques, stratégiques supportés par les formateurs, les pairs, ou le terrain façonnent les novices et les préparent à l'adhésion de savoirs propres au métier. À ce titre, la mobilisation de l'humour peut être comprise comme un marqueur identitaire, produit d'un processus de socialisation par les pairs.

Enfin, si nous déclinons la pratique autopsique à partir des sens corporels, y compris celui de l'humour, il nous faut ajouter que comme toute pratique professionnelle, l'autopsie implique l'agencement d'actions « pilotées » balisées par des injonctions et des prescriptions qui font également l'objet des mêmes processus de transmission des savoirs. Or, la socialisation professionnelle intime explicitement ou tacitement les contours des registres des comportements admis. C'est bien souvent, nous le verrons, le franchissement de ces frontières entre l'inadmissible, l'admissible et l'attendu qui signale l'existence des prescriptions et des conventions qui régissent l'usage de l'humour. L'usage de l'humour peut dès lors être appréhendé comme un marqueur de l'identité d'un métier, de sa « culture ».

Dans la pratique de l'autopsie, la question du rôle est au cœur de la distribution de la légitimité du recours à l'humour. À son apparente spontanéité, les données qualitatives opposent des conventions tacites. Le non-respect de celles-ci peut engendrer l'inconfort, le malaise.

On ne plaisante par exemple évidemment pas avec les proches des personnes qui font l'objet d'une autopsie :

*« Je me souviendrai toujours d'une affaire où on avait sorti un corps du canal, et le médecin légiste ne savait pas que sous la tente où se trouvait le corps, il y avait aussi un membre de la famille de la victime qui était là pour l'identifier... Et il passe la bâche de la tente et il nous lance « Bonjour ! C'est ici le barbecue ? » (rires) il y a eu un gros gros silence, et le membre de la famille de la victime, quand ça a été fini, l'a regardé dans les yeux avec du mépris, et puis il est parti. Je m'en souviendrai toujours. » (Maurice, membre d'un laboratoire de police technique et scientifique)*

On reconnaît généralement une expérience certaine aux professionnels qui peuvent se permettre l'usage de l'humour. Le médecin légiste, certains membres des laboratoires, pour peu qu'ils puissent prétendre d'une ancienneté conséquente, sont les « amuseurs » légitimes dans la pratique autopsique :

*« Mais aucun à part Natacha chez nous peut se permettre de dire ok je vais venir taper sur l'épaule du médecin légiste et lui dire " Hé t'as vu celui-là, il avait un petit zizi !" ou (rires)... » (Elise, membre du Disaster Victim Identification)<sup>65</sup>*

« En effet, le rire doit, pour éclore, non seulement être " autorisé ", mais également ne pas être couvert d'un " interdit ". Et c'est précisément le paradoxe du rire qui, irraisonnable, touche aux interdits »<sup>66</sup>. L'humour, y compris l'adhésion aux règles qui en régissent l'usage, peut dès lors être appréhendé comme un levier de la distance au rôle autant que comme le signe de l'adhésion à celui-ci. En somme, quelle que soit sa posture, l'ethnographe a bien du mal à désemmêler, dans les scènes observées, les mobilisations de l'humour qui renvoient à des processus défensifs de celles qui signent l'adhésion au groupe par l'apprentissage de savoirs spécifiques - en l'occurrence des « savoir-rire » - participant aux compétences qui fondent l'identité du métier.

Les corps vivants semblent murmurer « Je ris donc je vis ».

## Ça pue la mort !

L'autopsie médico-légale est presque invariablement ordonnancée<sup>67</sup>. Le corps est incisé, ouvert, parfois du menton au bas-ventre, parfois d'abord de la nuque aux talons. Après une première étape exploratoire, la boîte crânienne est ouverte. Une première incision permet littéralement de scalper le corps par l'arrière. La manœuvre entraîne le retournement du cuir chevelu qui retombe alors devant le visage. Une fois sciée au moyen d'une petite disqueuse électrique, la boîte crânienne est ouverte, béante. Le cerveau est dès lors accessible pour son extraction et son examen minutieux. Posé sur une tablette placée au-dessus des jambes du cadavre, il est parfois découpé en plusieurs tranches à la recherche d'anomalies ou de lésions. Ces étapes, bien qu'impressionnantes visuellement, restent, en fonction de l'état du corps, presque inodores. L'examen se poursuit par l'exploration des organes situés dans l'abdomen ; poumons, cœur, et système digestif. À cette étape de l'examen, une odeur particulièrement dense, nauséabonde et inédite se diffuse rapidement dans la salle d'autopsie. À ce stade de la procédure, si la vue reste un sens lourdement sollicité, c'est l'odorat qui s'active intensément. L'humour opère déjà, il permet de maintenir les corps vivants à distance des odeurs excrémentielles, des miasmes, de la putréfaction, du pourrissement, de la mort qui décompose et ronge les chairs et permet de résister à la contagion symbolique de la mort.

Dans son article « De l'autopsie à la vitropsie », la sociologue Valérie Souffron avance que « l'anatomiste use de son propre corps, tous sens confondus – sauf, très probablement, le goût –, pour devenir un lecteur de cadavres »<sup>68</sup>. L'approche intrasensorielle que nous adoptons exclut que les sens soient appréhendables isolément. Ils sont des capteurs qui se répondent, se stimulent et s'éveillent mutuellement. L'odeur sollicite le goût. Ces deux expériences sensorielles fortes : sentir et goûter peuvent tous deux révolter, signaler par le dégoût, la nausée, la répulsion du corps vivant de cette odeur morbide qu'il ne peut digérer. On observe à cette étape, olfactivement invasive, une nouvelle mutation lexicale, plus précisément l'apparition d'un nouveau lieu commun : celui de la nourriture. Nous proposons ici quelques répliques qui illustrent le rappel à la nourriture :

« *De la confiture à la cerise !* » Légiste exhibant un cerveau hémorragique

« *Regardez-moi cette belle framboise !* » Légiste exhibant un cerveau

« *Mmmh, les beaux rognons...* » Assistant commentant l'aspect des reins du cadavre

« *Dites, on se commanderait une pizza ?* » Assistant légiste

Comment comprendre cet appel à la nourriture ? Peut-on y déceler une nouvelle revendication défensive et sensorielle à l'appartenance des corps vivants ? Semblent-ils, ces acteurs, nous dire « Je mange donc je vis ? ».

Je ne résiste pas à l'envie de citer Prévert dans Fatras :

« *Mangez sur l'herbe, dépêchez-vous, un jour ou l'autre, l'herbe mangera sur vous* ».

## Le toucher de la mort

La « dépouille » désigne étymologiquement celui qui est « hors de sa peau », privé de sa surface de rencontre avec autrui. Le corps mort demeure pourtant doté de cette frontière dermique qui le sépare du dehors et constitue le lieu de l'expérience tactile. Le médecin légiste, et certains de ses assistants, entretiennent, tout au long de l'autopsie médico-légale, un contact quasi continu avec ce corps. Ils sont certes munis de gants - que Dominique Memmi qualifie de « filtres sensoriels »<sup>69</sup> - mais ceux-ci n'abolissent ni la proximité physique ni l'engagement corporel de l'examen. La chosification du corps mort se révèle à son contact ; les gestes sont brusques, on le manipule sans ménagement, on ouvre un poing fermé avec une pince pour sectionner les tendons du pouce, on use de la force pour finir d'écartier des côtes récalcitrantes, au fil de l'exploration de plus en plus invasive, le corps mort est littéralement « dés-organisé ». À tel point que les organes, une fois examinés et découpés, ne sont pas remis à leur place initiale. Il arrive que le cerveau, par exemple, soit simplement laissé dans la cage thoracique du corps autopsié, pour autant que sa corpulence le permette. Le corps autopsié est rendu inapte au processus vital, chosifié, non-conforme aux critères définitoires du vivant. En fin d'autopsie cependant, alors que le corps a subi tous les examens nécessaires, il est recousu et lavé sommairement. Le légiste ou un de ses assistants laisse un filet d'eau couler sur le corps et le frotte légèrement, des pieds à la tête.

« (...) Le légiste que j'observe caresse le corps, le toucher n'est plus brutal et mécanique. Les mouvements sont lents, les mains sont nues, dans un contact " sans filtre " avec la peau du corps mort. Un des membres de police technique et scientifique tend une éponge au légiste qui décline la proposition d'un signe de la tête. Il reste en contact tactile direct avec le corps mort. Le visage, le cou, la poitrine, le ventre, chaque partie du corps est débarrassé de ses dépôts sanguins par un geste " doux " du légiste. Ce corps mort, ouvert, disloqué, éclaté en mille organes et prélèvements, puis rapiécé, recousu, refermé, ce corps mort objet, anonyme et chosifié redevient une personne, un sujet. Il est à ce moment un mortel mort parmi les mortels non-morts. Par le toucher, le légiste semble réhumaniser la dépouille. À ce moment, sans que je comprenne pourquoi, nous sommes tous réunis à proximité du corps, et peu à peu, on accepte un silence relatif. On rit encore, mais moins fort. Doucement, la circulation s'estompe, celle des mots et des corps, et s'éteignent l'ininterrompable conversation, la gravitation, le déplacement. » (Extrait JDT, 2019)

## Conclusion

Bien que suscitant aujourd'hui tant la fascination que la curiosité ou l'effroi<sup>70</sup>, la pratique de l'autopsie médico-légale se voit régulièrement opacifiée par une succession de détournements opérés par les médias, ou par tous ceux et celles qui, au prétexte de vouloir faire connaître cette pratique, ne cessent d'en souligner le caractère sensationnel ou morbide au détriment de l'ordinaire. L'observation ethnographique en salle d'autopsie engage intensément les sens et permet de saisir la mobilisation de ressources humaines fondamentales au travail, parmi lesquelles l'usage de l'humour occupe une place centrale. Dans une appréhension des sens élargie, soit comme une matrice de dynamiques au service du corps, l'un des sens, celui de l'humour, ne s'arrête pas plus que les autres aux seuils des pratiques où l'on pourrait préjuger qu'il n'est pas le bienvenu. À huis clos, il est alors plus intrigant, parfois méconnu ou tabou dans son partage avec le profane. Le rire surgit aussi - et parfois surtout - dans les lieux morbides, où des pratiques confrontent intensément les professionnels à leur propre finitude, à la mort, à la violence.

Les données empiriques recueillies, analysées à partir d'une grille de lecture attentive aux dimensions vitales, situées corporellement, des « mortels non-morts », mettent en évidence le caractère essentiellement défensif, mais aussi adaptatif, de la mobilisation de l'humour lors de la réalisation des autopsies. La structure analytique proposée, si elle permet d'en dégager les dynamiques, demeure nécessairement artificielle : les sens ne sont jamais sollicités isolément. Toucher l'intouchable, accepter les odeurs difficiles, affronter la matérialité parfois éprouvante des corps examinés engage les praticiens dans des conduites corporelles qui témoignent de l'élasticité de la distance négociée entre corps morts et vivants. Soutenues par des enjeux variables - de l'intervention technique à la curiosité, de la mise à l'épreuve de soi au défi initiatique lancé au novice - ces conduites participent d'un engagement actif contre le néant, le vide et la sidération. L'humour, compris comme un indicateur du vivant, apparaît dès lors comme un levier central de résistance : il permet de conjurer l'effroi, de soutenir la confrontation à la mort et d'initier, puis d'entretenir une dynamique de « survitalité » collective. Dans la pratique autopsique, le corps mort semble ainsi éveiller chez les vivants une revendication exacerbée de leur condition de mortels non-morts, excitant l'ensemble des activités qui signent leur appartenance au monde des vivants : se mouvoir, manger - comme tout " bon-vivant » -, rire.

Cette appréhension de la dimension défensive de l'humour ne peut toutefois être dissociée de la dimension sociale de l'humour, qui ouvre la question des rôles, des prescriptions et des proscriptions encadrant ses usages. Sujet et objet d'un apprentissage, l'humour s'inscrit dans des processus de socialisation professionnelle par les pairs étroitement régulés : il est admis, toléré ou réprimé en fonction de l'ancienneté, de la respectabilité et de la position occupée par

« l’amuseur » dans le collectif de travail. Il visible ainsi une socialisation informelle qui expose progressivement le novice à l’expérience sensorielle de l’autopsie tout en l’initiant à un « savoir-rire » propre au métier. La confrontation au corps mort, poussée jusqu’à ses entrailles renvoie dès lors à la pratique d’un « sale boulot »<sup>71</sup> partagé par les différents protagonistes. Aussi, bien que cette dimension soit, dans une de ses acceptions, associée à l’exposition à tout ce qui peut révolter ou provoquer le dégoût<sup>72</sup>, elle ouvre ici un terrain d’exercice commun où les dynamiques corporelles – sensorielles, motrices, humoristiques – révèlent des compétences qui particularisent une identité professionnelle partagée, liée à la pratique de l’autopsie. C’est ce retournement du « sale boulot », non pas seulement en source de charisme professionnel – lequel est plutôt décelable dans la mise en fiction de cette pratique – mais plutôt en marqueur de l’identité professionnelle par l’inscription de savoirs spécifiques partagés qui souligne l’intérêt particulier d’emprunter la voie de l’usage de l’humour pour déchiffrer une pratique de l’ombre<sup>73</sup>.

Interroger une pratique professionnelle à partir de l’usage de l’humour revient, en ce sens, à esquisser les contours de ce qui fabrique et spécifie un cadre d’expérience<sup>74</sup>, et d’en saisir les règles. Le rapport au corps mort inspire, depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, une pudeur croissante<sup>75</sup>, tandis que les représentations contemporaines de la mort, notamment fictionnelles – séries hospitalières ou policières – n’ont jamais autant mis en scène la violence et l’intrusion dans l’intimité corporelle<sup>76</sup>. Ce contraste accentue le décalage entre la spectacularisation publique de la mort et l’opacité persistante des pratiques professionnelles réelles, dont l’humour constitue pourtant un ressort ordinaire.

À cet égard, les travaux de Romain Juston Morival<sup>77</sup> soulignent combien l’enquête ethnographique immersive auprès des médecins légistes offre une opportunité singulière d’observer des formes concrètes et incarnées de la division morale du travail au sens de Hughes<sup>78</sup>, avec une finesse que les entretiens, seuls, peinent à restituer. Le discours professionnel est en effet porteur d’un ethos et constitue en lui-même une activité professionnelle à part entière<sup>79</sup>. Il convient de ce fait de reconnaître qu’il participe à répondre à d’autres enjeux qu’à celui du seul compte-rendu descriptif. L’observation *in situ* permet, en plus de compléter les entretiens, de saisir, des pratiques partagées à huis clos par des professionnels de différentes appartenances – médicale, judiciaire, policière – engagés dans une même pratique. Les dimensions analysées ici s’y entremêlent et se manifestent de manière indissociable.

L’humour apparaît alors comme une voie privilégiée pour appréhender l’identité du métier, ses ressorts, ses règles et ses enjeux, tout en soulignant les apports spécifiques de l’ethnographie pour l’exploration des « terrains de l’ombre »<sup>80</sup>. Dans ces espaces, le « sale boulot »<sup>81</sup> parfois retourné pour en extraire une forme de charisme<sup>82</sup>, peut dès lors paradoxalement contribuer à renforcer l’opacité de la

pratique. L'humour observé peut relever d'un genre particulier, que Grégoire Manseau qualifie d'« humour carabin »<sup>83</sup>, distinct de l'humour noir par sa fonction de recherche du plaisir entre pairs. Grivois, cynique, repoussant les frontières du tolérable hors de ce cadre d'expérience, il agit comme un puissant facteur de cohésion, comme un marqueur identitaire et comme un exutoire salvateur pour des professionnels voués à l'empathie et appelés à inspirer confiance. La mort, ses traductions sensorielles, ses odeurs, la répulsion et les états parfois éprouvants des dépouilles examinées accentuent l'intensité du « sale boulot », en particulier comme travail suscitant dégoût et révolusion.

La pensée d'Everett Hughes, selon laquelle le charisme d'un métier peut résider dans le retournement de ce « sale boulot »<sup>84</sup>, résonne ici avec force et démontre également qu'il traverse la grammaire professionnelle de l'ensemble des acteurs impliqués dans ces examens corporellement invasifs. Les données empiriques recueillies invitent ainsi à déplacer le regard porté sur l'identité professionnelle, non plus appréhendée isolément, mais à partir de ce qu'elle partage, expérimente et négocie avec d'autres dans un huis clos de coprésence situé. Notre analyse suggère qu'une forme de « survitalité » - dont l'humour constitue l'un des sens des mortels non-morts à la fois révélateur et moteur - peut être comprise comme une disposition interhumaine partagée, articulant l'épreuve du « sale boulot » aux réponses défensives incarnées et sensibles qu'il suscite. Si l'humour peut dès lors signer des dynamiques professionnelles d'exclusion, d'inclusion, ou de cohésion, il désigne également des espace-temps singuliers de convergence, voire de fusion, où s'opère une suspension momentanée des distinctions identitaires. Certaines pratiques, telles l'autopsie médico-légale, peuvent dès lors être appréhendées comme des « cadres d'expérience » dans lesquels les identités professionnelles des métiers en coprésence tendent à se confondre, au moins provisoirement, autour d'un engagement corporel et sensoriel commun. L'humour apparaît alors à la fois comme une voie d'approche privilégiée des « cultures professionnelles » et comme un marqueur de ces territoires de convergence identitaires. Pourtant, comme s'il demeurerait inavouable, ou potentiellement exposé au risque du malentendu ou du jugement moral, son usage reste largement relégué dans les tiroirs frigorifiques des représentations fictionnelles diluviennes inspirées par ces praticiens, contribuant à maintenir dans l'ombre une dimension pourtant fondamentale de la pratique autopsique.

---

1. Notons toutefois les travaux de Romain Juston Morival, (Juston Morival R., *Médecins légistes : Une enquête sociologique*. Presses de Sciences Po, 2021), et ceux de Léa Boursier (Boursier L., « Les mains dans le cadavre : autopsier et réparer les corps », thèse de doctorat en psychologie, Université Paris 13, 2021). ↵

2. Bien que leur présentation semble répondre ici à une approche que l'on qualifierait plus justement d'empirico-conceptuelle, les données qui alimentent cette contribution ont bien été récoltées et analysées lors de notre recherche doctorale, « Sur les traces des émotions. Enquête ethnographique dans les laboratoires de police technique et scientifique » (2025), dont le dispositif méthodologique repose sur une démarche inductive forte. ↵

3. Au-delà des nombreuses séries mettant en scène les unités de police technique et scientifique (Les Experts CSI, NCIS, RIS, etc.) comprenant régulièrement des examens médico-légaux, d'autres complètent ce registre et sont spécifiquement focalisées autour d'un personnage principal médecin légiste. C'est le cas notamment de « Quincy » (1976-1983), « Preuve à l'appui » (2001-2007), « Body of proof » (2011-2013), « Dr. Harrow » (2018-2021), « Bathazar » (2018-2023), « Alexandra Ehle » (2018-), etc. ←
4. Evrard F., *L'Humour*, Paris, Hachette Livre, 1996. ←
5. Bolens G., *L'humour et le savoir des corps : Don Quichotte, Tristram Shandy et le rire du lecteur*, Presses universitaires de Rennes, 2021. ←
6. Dumoulin L., *L'expert dans la justice. De la genèse d'une figure à ses usages*, Paris, Economica, 2007, p.215. ←
7. Le Breton D., « Le corps entre significations et informations », *Hermès, La Revue*, vol. 68, n° 1, 2014. ←
8. Dans la poursuite des travaux anthropologiques menés par Joël Candau et Agnès Jeanjean en 2006, qui invitent à envisager l'existence de « cultures olfactives » des métiers (Candau J. et Jeanjean A., « Des odeurs à ne pas regarder », *Terrains, Anthropologie et sciences humaines*, n°47, p. 51-68, 2006), nous proposons de l'étendre aux différents sens mobilisés dans l'exercice de la pratique de l'autopsie (Molitor L., « Dé-naître et survivre à l'autopsie : conduites corporelles et prescriptions émotionnelles des corps dans la pratique thanatologique », *Revue de droit pénal et de criminologie*, vol. 104, n° 2, 2024). ←
9. Thomas L.-V., *Mort et pouvoir*, Paris, Payot, 1978. ←
10. Goffman E., *Les cadres de l'expérience*, Paris, Les Éditions de Minuit, (1974)1991. ←
11. Blais M. et Martineau S., « L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes. » *Recherches qualitatives*, volume 26, numéro 2, 2006, pp. 1-18. ←
12. Bourdelais P. et Fassin D. (dir), *Les constructions de l'intolérable*, Paris, La Découverte, 2005. ←
13. Châtel T., « La mort moderne : "tabous" et représentations », *Cités*, vol.66, n°2, 2016, pp. 41-48. ←
14. La pratique de certains examens réalisés sur les corps de victimes décédées pour les besoins de la justice est déjà relevée dès le XIV<sup>ème</sup> siècle en Italie (en 1302) par l'examen *post-mortem* réalisé à Bologne sur le corps d'un membre de la noblesse, par Bartolomeo de Varignana, docteur renommé qui devra se prononcer onze ans plus tard, devant la cour pontificale, sur les causes du décès de l'empereur Henri VII (Collard F., « *Secundum artem et peritiam medicina* », in *Experts et expertises au Moyen Âge. Consilium quaeritur a perito*, édité par Société des historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public, Paris, Editions de la Sorbonne, 2012). L'usage de cette pratique reste cependant largement freiné par les pouvoirs religieux. Certains textes légaux confirment également la réalité de ces pratiques au XVI<sup>ème</sup> siècle, notamment les articles 147, « Du doute où l'on est, si la personne frappée est morte de ses blessures » et 149 « De la visite du corps mort avant que l'on enterre » du *code criminel de Charles Quint* (dit la Caroline) rédigé entre 1530 et 1532. Voir à ce sujet [https://docnum.univ-lorraine.fr/pulsar/RCR\\_543952102\\_NA1045.pdf](https://docnum.univ-lorraine.fr/pulsar/RCR_543952102_NA1045.pdf). Il faut cependant attendre l'introduction de la médecine légale - originellement nommée « médecine de la mort » - comme filiale des programmes de médecine (en France, sous l'impulsion de la loi du 14 frimaire an III du 4 décembre 1794) pour que les autopsies soient pratiquées de façon plus régulière et documentée de façon à contribuer à la constitution d'une littérature médico-légale théorique et didactique. C'est à cette période que les travaux d'Alexandre Lacassagne sont remarquables (Manteau S., « La pratique des autopsies médico-légales au XIX<sup>ème</sup> siècle », *Histoire des sciences médicales*, Tome XLVI, n°2, 2012, pp. 151-162). ←
15. Berlière J.-M., « Police réelle et police fictive », *Romantisme*, vol. 23, n° 79, 1993, pp. 73-90. ←
16. Mathyer J., « Photographie et police », *Revue internationale de Criminologie et de Police technique et scientifique*, vol. 2, 1986, pp. 223-252. ←
17. Notons que le XIX<sup>ème</sup> siècle connaît, selon Carlo Ginzburg, l'émergence du paradigme indiciaire (Ginzburg C., « Signes, traces, pistes : Racines d'un paradigme de l'indice », *Le Débat*, vol. 6, n°6, pp. 3-44, 1980), soit d'une approche de la réalité où la trace et le suivi de celle-ci constituent la modalité de prédilection de reconstruction du réel. Pour l'auteur, de nombreuses productions de l'activité humaine s'inscrivent dans cette dynamique retrouvée, celle du chasseur, dont les productions littéraires (comme le roman policier), artistiques (comme certains courant picturaux), scientifiques (comme la psychanalyse). L'essor de la médecine légale, et plus largement de la criminalistique, connaît à ce siècle, des avancées considérables. ←

18. Bourdelais P. et Fassin, D., *op. cit.* ←
19. Voir par exemple les travaux de Camille Kurkek (Kurek C., « Le corps en droit pénal », Thèse de doctorat, Université de Jean Moulin Lyon, 2017) et les travaux de Touzeil-Divina M. et Bouteille-Brigan M., « du cadavre : autopsie d'un statut », in Touzeil-Divina M., Bouteille-Brigan M. et Boudet J.-F., (dir.), *Traité des nouveaux droits de la mort. La mort, incarnation(s) cadavérique(s)*, Tome II, lgdj, 2014. ←
20. Dumoulin L., « L'expertise judiciaire dans la construction du jugement : de la ressource à la contrainte », *Droit et société*, n° 44-45, 2000, pp. 199-223. ←
21. *Ibid.* ←
22. En Flandre, les autopsies sont réalisées dans les hôpitaux universitaires ou académiques de Louvain, Gand, Roulers et Bruges. ←
23. Parmi ces besoins, nos entretiens relèvent par exemple que le dégagement d'odeurs pestilentielles émanant d'un corps en état de décomposition avancée peut orienter le choix de l'endroit où celui-ci sera examiné, en fonction de la promiscuité (ou pas) d'un public qui pourrait en subir les désagréments. ←
24. En 2024, le SPF Justice a décidé d'allouer 2,25 millions d'euros au projet de la création prochaine de deux nouveaux instituts médico-légaux (IML), soit un au sein de l'UZ Leuven et un autre aux Cliniques Saint-Luc. Il est question, par le renfort de l'offre, de diminuer le nombre de décès suspects qui ne font pas l'objet d'une autopsie en Belgique, soit environ 70 cas par an ( <https://dailyscience.be/13/03/2024/de-nouveaux-instituts-medico-legaux-pour-contrer-la-penurie-de-legistes> ). ←
25. Le vice-Premier ministre et ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne a lancé, en mai 2023, un appel à projets intitulé « Institut médico-légal » pour soutenir l'ouverture de deux instituts médico-légaux supplémentaires en Belgique « au sein desquels les médecins spécialistes en médecine légale peuvent être formés, s'associer, convenir de modalités de travail, effectuer un travail de qualité et utiliser les mêmes équipements modernes et de haute technologie »  
  
([https://justice.belgium.be/fr/nouvelles/autres\\_communiques/appel\\_a\\_projets\\_institut\\_medico\\_legal\\_iml](https://justice.belgium.be/fr/nouvelles/autres_communiques/appel_a_projets_institut_medico_legal_iml)). ←
26. La loi du 31 juillet 2023 vise à rendre la justice plus humaine, notamment en protégeant les droits des proches du défunt, en vue de se conformer à l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme *Aygun c. Belgique* du 8 novembre 2022. ←
27. Molitor L., « Dé-naître et survivre à l'autopsie : conduites corporelles et prescriptions émotionnelles des corps dans la pratique thanatologique », *Revue de droit pénal et de criminologie*, vol. 104, n°2, 2024, pp. 166-192. ←
28. Molitor L., « Sur les traces des émotions. Enquête ethnographique dans les laboratoires de police technique et scientifique », (non publiée) Thèse de doctorat, Université Libre de Bruxelles, 2026. ←
29. Monjardet D., « Gibier de recherche, la police et le projet de connaître », *Criminologie*, vol. 38, n°2, 2005, pp. 13-37. ←
30. *Ibid.* ←
31. Ginzburg C., « Signes, traces, pistes : Racines d'un paradigme de l'indice », *Le Débat*, vol. 6, n°6, 1980, pp. 3-44. ←
32. Monjardet D., *op. cit.* ←
33. Châtel T., *op. cit.* ←
34. Arborio A.-M., « L'observation directe en sociologie : quelques réflexions méthodologiques à propos de travaux de recherches sur le terrain hospitalier », *Recherche en soins infirmiers*, vol. 90, n°3, 2007, pp. 26-34. ←
35. *Ibid.* ←
36. Peneff J., *Le goût de l'observation. Comprendre et pratiquer l'observation participante en Science Sociales*, 1ère éd., Paris, la Découverte, 2009. ←

37. Les données provenant de notre récolte lors de nos séjours immersifs organisés pour la réalisation de notre thèse proviennent d'un dispositif plus immersif que celui que nous avons mis en place pour l'observation d'autopsies en dehors de notre recherche doctorale. ←
38. Parent F. et Sabourin P., « Ethnographie et théorie de la description - La construction de données sociologiques », *Cahiers de recherche sociologique*, n°61, automne, 2016, pp. 109-126. ←
39. Blais M. et Martineau S., « L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes », *Recherches qualitatives*, vol. 26, n°2, 2006, pp. 1-18. ←
40. Blais M. et Martineau S., *op. cit.* ←
41. La thématique de l'autopsie, et plus largement celle du recours à l'humour lors de la confrontation au corps mort, a été abordée par nos enquêtés sans que nous n'ayons visé celle-ci au moment des entrevues. Aussi, des discours recueillis lors de notre recherche doctorale, nous avons sélectionné certains extraits *a posteriori* pour alimenter cette contribution. Il nous est dès lors difficile de quantifier précisément ces données. ←
42. Notre recherche doctorale a en effet connu des conditions sanitaires qui nous ont conduite à adapter notre dispositif de recueil de données pour compenser l'absence d'observations pendant une période où celles-ci étaient proscrites. ←
43. Morival R. J., *Médecins légistes. Une enquête sociologique*, Paris, Les Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2020 ; Monjardet D., *op. cit.* ←
44. El Hafed Deyae M.M., « Humour, identité et pouvoir dans les échanges professionnels : Perspective interactionnelle et sociale », *Semeion Med*, n°11, 2026. ←
45. Zolesio E., « Des femmes dans un métier d'hommes : l'apprentissage de la chirurgie », *Travail, genre et sociétés*, La Découverte, vol.2, n°22, 2009, pp. 117-133. ←
46. Charman S., « Sharing a laugh : The role of humour in relationships between police officers and ambulance staff », *The International Journal of Sociology and Policy*, vol.33, n°3, 2013, pp. 152-166. ←
47. Arland M., Baron J., de Cliquennois H., « Faillite de l'humour ? Enquêtes et réponses inédites de MM. Paul Valéry, Tristan Tzara, Jean Paulhan, Max Jacob, Paul Dermée, Blaise Cendrard et René Crevel », *Aventure*, no 1, 10 novembre, 1921, p. 21. ←
48. Blais M. et Martineau S., *op. cit.* ←
49. Molitor L., *op. cit.* ←
50. *Ibid.* ←
51. Bacqué M.-F., « Du cadavre traumatogène au corps mort symboligène », *Études sur la mort*, vol. 129, 2006/1. ←
52. Détrez Ch., *La construction sociale du corps*, Paris, Points, 2002. ←
53. Mauss M., « Les techniques du corps », *Journal de Psychologie*, XXXII, 1936 (1934). ←
54. Rosay-Notz H., « Des expressions de la mort », *L'Esprit du temps*, « Études sur la mort », n° 134, 2008/2, pp. 71-86. ←
55. Le Breton D., *Du silence*, Paris, Métailié, 2015. ←
56. Molitor L., 2024, *op. cit.* ←
57. Châtel T., « La mort moderne : "tabous" et représentations », *Cités*, vol. 66, 2016/2, p. 41. ←
58. Déjà en 1927, Sigmund Freud interroge l'usage de l'humour est regard de son triptyque « ça, moi et surmoi » dans son ouvrage « Rire de soi, l'humour ». S'ensuivent des approches psychologiques plus ou moins catégorisantes des mécanismes de défense ou *coping* (voir notamment les travaux de Henri Chabrol et Stacey Callahan, *Mécanismes de défense et coping*, Paris, Dunod, 2018), ou des recherches et écrits sociologiques ou anthropologiques qui abordent ces processus comme des stratégies adaptatives et identitaires au travail (voir notamment les travaux de Bergson, et ceux de Jacqueline Frisch-Gauthier, « Le rire dans les relations au travail », *Revue française de Sociologie*, vol.11, n°4, 1961). ←

59. On pense notamment aux travaux de Bernard J., *Croquemort. Une anthropologie des émotions*, Paris, Métailié, 2008 ou à ceux, plus anciens de Peneff J., *L'hôpital en urgence*, Paris, Métailié, 1992. ←
60. En évoquant l'humour « carabin », les auteurs précisent que « cette catégorie d'humour est d'autant plus surprenante qu'elle est employée par des individus voués à l'empathie et devant inspirer confiance envers les autres », Duquesnoy D. et al. « Utilisation de l'humour par les soignants : un lien avec la confrontation à la mort ? », *Médecine Palliative : Soins de Support-Accompagnement-éthique*, vol.15, n°6, 2016, pp. 354-361. ←
61. Candau J., « Malaise dans la représentation : existe-t-il des conditions d'adversité et de félicité culturelles (effet Theuth) ? », *Hybrid*, vol. 4, 2017. ←
62. D'après une étude internationale sur l'usage de l'humour réalisée en 2009, « chaque pays se caractérise par un modèle d'humour bien spécifique. Ainsi, on ne rit pas des mêmes choses en France et aux États-Unis ». Les résultats de cette étude sont commentés dans l'ouvrage, Autissier D. et Arnéguy E., *Petit traité de l'humour au travail. Rire en travaillant*, Paris, Eyrolles, Éditions d'Organisation, 2011. ←
63. Mainsant G., « Prendre le rire au sérieux. La plaisanterie en milieu policier », in Bensa A. et Fassin D., *Les politiques de l'enquête*, Paris, La Découverte, 2008. ←
64. Hughes E., *Le regard sociologique, essais choisis*, Paris, Éditions de l'école des Hautes Études en Sciences Sociales, 1997 (1951). ←
65. Le DVI (*Disaster Victim Identification*) est un service de la Police fédérale spécialisé dans l'identification de corps retrouvés lors de catastrophes, d'homicides ou d'accidents. Ce service intervient sur le territoire national et international et se trouve régulièrement impliqué dans l'examen autopsique des corps à identifier. ←
66. Monseau G., « L'humour carabin : du réflexe défensif à l'éthique », *Revue de Bioéthique de Nouvelle-Aquitaine*, vol.4, 2019, pp. 27-31. ←
67. Précisons que nous évoquons les corps en bon état de préservation. ←
68. Souffron V., « Chairs disparues », *Communications*, n° 97, 2015/2, p. 9. ←
69. Memmi D., Raveneau G. et Taïeb E., « Les soignants et leurs gants », in Memmi D., Raveneau G. et Taïeb E., (dir.), *Le social à l'épreuve du dégoût*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, pp. 163-168. ←
70. Châtel T., *op. cit.* ←
71. Hughes E., *op. cit.* ←
72. *Ibid.* ←
73. Arborio A.-M., *op. cit.* ←
74. Goffman E., *op. cit.* ←
75. Collard F., « Secundum artem et peritiam medicine », in *Experts et expertises au Moyen Âge. Consilium quaeritur a perito*, édité par la Société des historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2012, et Fassin, D., *op. cit.* ←
76. Châtel T., *op. cit.* ←
77. Juston Morival R., *op. cit.* ←
78. Hughes E., *op. cit.* ←
79. de Maillard J., « Faire parler les policiers. Retour sur deux enquêtes par observations et entretiens », *Bulletin of Sociological Methodology/Bulletin de Méthodologie Sociologique*, 144(1), 2019, pp. 76-98. ←
80. Arborio A.-M., *op. cit.* ←
81. Hughes E., *op. cit.* ←

82. *Ibid.* ←

83. Manseau G., *op. cit.* ←

84. Hughes E., *op. cit.* ←